

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 11, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« du »

les mots :

« prévues au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.